

qui paient le cens, comme aussi de demander la radiation de celles qu'ils sauraient être induement inscrites.

Bien que nous soyons à quelques jours seulement des élections générales, il ne faut jamais négliger les vérifications qui constatent le droit que la loi accorde; l'imprévu a toujours une large part dans les affaires publiques.

Paris, le 8 septembre 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

Le *Moniteur* publie ce matin une ordonnance qui confie l'intérim du portefeuille des travaux publics, en l'absence de M. Dumon, parti pour la Belgique et pour l'Angleterre, à M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique.

C'est le 24 de ce mois, et non le 10 octobre, que les deux mariages d'Isabelle et de sa sœur seront célébrés.

Le *Constitutionnel* annonce aujourd'hui que la réunion de ses actionnaires, qui devait avoir lieu le 12 de ce mois, est ajournée au 12 octobre prochain. Il motive cet ajournement sur ce que plusieurs de ses actionnaires sont en ce moment absents de Paris. Ce n'est pas là le véritable motif. La réunion annoncée n'aura pas lieu, parce que M. Mosselman paraît reculer devant le marché qu'on a conclu pour lui, sous son nom, et nous pourrions presque dire malgré lui. On cherche donc une autre combinaison.

Tout cela ne fait pas de bien au *Constitutionnel*, qui, sur la seule nouvelle qu'il allait changer de drapeau et de parti, a presque vu refluer les tristes jours de désabonnement d'autrefois.

On lit dans un journal :

« M. le ministre de la guerre prévoit, dit-on, la nécessité d'avoir recours à un crédit extraordinaire de 25 millions pour les subsistances de notre armée d'Afrique. En Algérie et dans le midi de la France, les récoltes seront, à ce qu'on assure, plus que médiocres; les orbes, les pommes de terre surtout feront défaut.

« Cette insuffisance n'aura certainement pas le caractère d'une disette, mais elle exigera pour notre armée, dans la prévision du gouvernement, un supplément considérable de dépenses. »

A l'occasion de l'ordonnance royale qui confère à M. l'amiral Grivel le titre héréditaire de baron, il n'est pas hors de propos de rappeler une circonstance qui pourra aider à mesurer le chemin que le gouvernement de juillet a parcouru en arrière depuis l'époque où la révolution l'a créé. Voici ce que nous lisons, à ce sujet, dans le *Journal de Rouen* :

« C'était le 3 août 1830. On attendait à la chambre des députés le lieutenant-général du royaume, M. le duc d'Orléans, qui venait ouvrir la session, ouverte déjà depuis quatre ou cinq jours par le fait de la révolution. Quatre personnes étaient réunies en groupe et causaient dans la salle des Pas-Perdus : trois députés, le marquis de B..., le vicomte de C..., le baron de S...; le quatrième, ni député, ni titré, était celui qui écrit ces lignes. On parlait — de quelle autre chose pouvait-on s'occuper alors? — des trois journées, de la conduite héroïque, glorieuse, mais aussi calme et grave du peuple. On reconnaissait que c'était lui qui avait engagé la bataille, remporté la victoire, affranchi la France. On proclamait la nécessité d'admettre à l'exercice des droits politiques ce peuple qui s'en était montré si digne et qui s'était grandement élevé lui-même. La souveraineté nationale devait régler notre nouvelle constitution. L'égalité, large, loyale et vraie, devait former la base de notre nouveau droit public.

« Une révolution faite par le peuple doit être faite pour le peuple, s'écria le marquis de B... Désormais plus de distinctions qui puissent le maintenir dans une sorte d'infériorité; et, par exemple, les titres de noblesse sont-ils encore possibles aujourd'hui dans un pays où le peuple a fait de si nobles choses? Pour moi, ajoutait-il, je voudrais le premier monter à la tribune pour en proposer l'abolition, si cela était nécessaire; mais cela même serait ridicule. Les trois journées et la révolution ont fait pour jamais disparaître les titres de noblesse de notre société. »

« C'était parler d'or. Le vicomte de C... et le baron de S... s'associèrent vivement à cette loyale déclaration. C'était à qui serait le plus largement et rigoureusement démocrate. Ces trois messieurs ne faisaient du reste qu'exprimer les sentiments de tous dans ces jours d'admiration pour le peuple, d'enthousiasme et d'émotion reconnaissante.

« Qui eût dit alors que la France aurait bientôt après des députés nommés, — dans plus de cent collèges, — par cinquante ou soixante privilégiés, et que le roi des Français, porté au trône constitutionnel par la victoire de ce peuple en ce moment tant honoré, se croirait obligé, pour relever l'éclat de sa couronne et de sa diplomatie, d'affubler de titres ses ambassadeurs, de faire de M. Bresson le comte de Bresson, de M. Pontois le comte de Pontois, de créer ducs MM. Pasquier et Bugeaud, d'anoblir M. de Salvandy, M. Martineau des Chenetz, etc., et de ne rien trouver de mieux pour récompenser la vie patriotique d'un brave amiral que d'ajouter à ses états de services un blason ridicule?

« Quant aux acteurs de la scène que nous venons de raconter, M. le marquis de B... est aujourd'hui plus marquis que jamais; M. de S... est pair de France; il a voté toutes les lois de réaction; il sera un de ces jours nommé comte, — ce dont il meurt d'envie, — à la condition de céder sa place à un ministre qui l'a retenue. Le vicomte de C... est seul resté fidèle à ses sentiments, à ses principes de 1830. Il est resté débarrassé de ce titre que son bon sens lui a fait abandonner aux jours de la révolution; il a illustré au service de la cause démocratique le seul nom dont il ait signé ses écrits depuis le 3 août, celui de *Timon*. »

Le *Times* arrivé aujourd'hui continue son rôle dans la question des deux mariages espagnols, son rôle de conseiller désintéressé en apparence. Nous reproduisons une bonne partie de l'article du *Times* :

Tant que les mariages espagnols ont été non seulement l'objet de discussions continuelles, mais encore la source de dangereuses intrigues, il était du devoir d'un voisin bien intentionné de rappeler les leçons de l'histoire qui s'appliquaient aux circonstances nouvelles. Il était impossible d'oublier qu'une alliance naturelle et convenable en elle-même avait, depuis plusieurs années, pris un caractère politique fâcheux par suite d'appétits ambitieux et de désirs d'intervention. Que l'Angleterre fût réellement intéressée dans la question, c'est ce qu'on ne pourrait pas supposer un seul instant. Nous sommes habitués à regarder cette affaire hybride, c'est-à-dire cet engagement politico-matrimonial, tout simplement comme une chose nuisible. Par suite peut-être de nos préjugés insulaires, nous sommes portés à croire que la plus sûre et la plus solide alliance pour la famille royale d'une nation véritablement grande est celle qui, sous le rapport international, a le moins d'importance possible.

Dans le cas actuel, nous prenons exclusivement en considération les intérêts des deux pays que touche immédiatement l'alliance projetée, et l'influence qu'elle pourrait exercer sur la paix générale de l'Europe. Tandis qu'elle était activement et bruyamment discutée, et lorsque des conséquences politiques venaient chaque jour la compliquer, nous avons fait simplement notre devoir en signalant la voie qui a si souvent, si long-temps et si récemment été funeste. Il est reconnu qu'à priori, avec les antécédents de l'histoire si pleine de graves enseignements, il vaudrait mieux, pour les Bourbons de France et d'Espagne, ne pas renouveler le fatal pacte de famille.

Il vaudrait beaucoup mieux, sous ce rapport, que les princes et les princesses ne fussent pas nés à Paris et à Madrid, ou qu'y étant nés, ils fussent comme les anges du ciel ou suivissent le judicieux exemple de l'Angleterre qui choisit les époux de la famille royale dans quelque innocente pépinière de princes. Mais comme heureusement la cour de Saint-James n'est pas chargée de régler les affaires humaines et n'aspire pas à le faire, nous devons nous attendre à voir les autres ne pas se conformer à ce qui est, selon nous, le mieux, et suivre une autre ligne de conduite qui nous paraît moins sage. Assurément, nous le répétons, la meilleure marche pour les Bourbons et les pays où ils règnent serait de travailler pendant un siècle au moins à repousser cette pernicieuse erreur. Cette malheureuse parenté, fertile en calamités, n'a jamais produit un seul avantage solide. Elle a compromis les intérêts de chacune de ces nations; elle a multiplié leurs dangers et divisé leur puissance, donné à la France un serviteur dangereux et à l'Espagne un maître plus dangereux encore....

Le journal, principal organe du cabinet whig, termine par des réflexions qui ont l'air d'une prévision malheureuse; mais il l'écarte en se fiant à la prudence et au désintéressement de M. de Montpensier, le futur beau-frère d'Isabelle :

Supposons, dit-il, qu'un roi de France vit un jour son fils lui retomber sur les bras et sa belle-fille condamnée à l'exil. Puisse cela n'arriver jamais! Mais si cela arrivait, peut-être ce roi se contenterait-il de tirer une leçon salutaire des malheurs dont il serait témoin et des erreurs qu'il se-

rait trop tard pour réparer. Nous espérons vivement que le roi des Français connaît sa position et celle de ses sujets; les Pyrénées resteront, le fils du roi oubliera, quand il faudra, son pays et la maison paternelle, et la branche espagnole des Bourbons pourra continuer à régner en Espagne.

On lit dans la partie AFRIQUE de l'*Esprit Public* :

« On finit toujours par découvrir la source des choses qu'on croit les plus cachées. Ainsi, l'origine de l'idée d'une vice-royauté en Algérie remonterait à la première expédition de Constantine. » Un auguste personnage, s'entretenant avec un conseiller d'état qui avait suivi l'expédition on ne sait trop en quelle qualité, lui demandait comment M. le duc de Nemours s'était tiré de cette expédition. Le conseiller d'état répondit comme il convenait, et nous devons reconnaître qu'il ne pouvait se dispenser de faire l'éloge du prince; mais l'auguste personnage, pensant que la conduite du prince en cette circonstance rendrait l'opinion favorable à la dotation, souleva cette question, à laquelle le conseiller d'état répondit : « Mais, sans faire dépendre cette dotation de la volonté ou moins bonne des députés, il y a à la Calle une forêt dont le revenu dépasserait 500,000 f., et qu'on pourrait donner au prince. — 500,000 f. ! reprit l'auguste interlocuteur; y pensez-vous? Sa-vez-vous bien ce que c'est qu'une forêt qui rapporte 500,000 f. ? — Mais certainement; la forêt de la Calle a 20,000 hectares, et elle est plus grande que celle de Fontainebleau, qui n'en a que 17,000. D'ailleurs, il me vient une idée (il n'était pas question de régence alors) : ne pourrait-on pas créer une vice-royauté en Afrique pour M. le duc de Nemours? — J'y ai déjà pensé, répartit l'auguste personnage, mais le moment n'est pas opportun; on n'a pas encore assez fait de sottises en Afrique. Il faut attendre que l'idée de la vice-royauté soit désirée comme une ancre de salut. »

« Le dialogue est significatif, et, puisque l'idée de la vice-royauté reparait, on juge qu'il y a assez de sottises faites en Algérie. Il était impossible de qualifier mieux et plus énergiquement le règne de M. le maréchal Bugeaud, et de mieux définir le but du choix qui fut fait de ce gouverneur en 1841. Quant au remède qu'on y veut appliquer, il serait pire que le mal. »

Afrique française.

L'état de la subdivision d'Orléansville est très satisfaisant; les Ouled-Younès et les Chaurfa s'occupent de payer les impôts. Cette opération, toute nouvelle pour eux, marche avec assez de rapidité, bien que les mécontents cherchent à y mettre des obstacles.

Malgré la tranquillité apparente, le commandant de la subdivision exerce une surveillance active pour déjouer les projets hostiles que pourrait faire naître l'époque du ramadan. On sait que les fanatiques exploitent toujours ce moment pour faire appel aux sentiments religieux des musulmans et les pousser à la guerre sainte. Des agents occultes répandaient à profusion des lettres d'Abd-el-Kader qui annoncent l'arrivée prochaine de Bou-Maza dans le Dahra et de Hadj-Seghir dans l'Ouarencenis. Tout nous porte à croire que ces sordides intrigues n'auront d'autre résultat que celui de jeter un peu d'inquiétude dans les esprits. Au reste, on est en mesure de réprimer, dans cette subdivision, toute tentative de révolte.

Dans l'est de Tittery, un rassemblement d'une cinquantaine de cavaliers s'est formé pendant quelques jours, sous la conduite de Ben-Salem, de Bou-Aoud, le chérif qui a agité dernièrement la subdivision de Séfif, et de El-Mokrani-El-Aïb, cousin de notre kalifa de la Medjana et son compétiteur.

Ce rassemblement, qui avait donné assez d'inquiétude aux tribus du Dirah et du Ksenna pour qu'elles aient demandé l'appui d'une colonne française, s'est dispersé de lui-même. Il est positif que les Kabyles, chez lesquels cette réunion avait été formée, sont restés sourds aux intrigues de Ben-Salem, et l'ont engagé à regagner sa retraite ordinaire, au nord du Jurjura.

Cet insuccès doit être attribué également à la bonne contenance faite par nos chefs de l'Est, Yaya-ben-Yaya et Mohammed-ben-Kouider. Le kalifa Ben-Mahieddin a dû se mettre à la tête de ses goums et parcourir cette contrée afin d'en imposer aux perturbateurs et de raffermir les bonnes dispositions des tribus soumises.

Taza, que quelques récits disent assiégée par Abd-el-Kader, est à cinq journées d'Ouchda et à trois journées de Fez, capitale, comme l'on sait, de l'empire du Maroc.

La position de Taza est une des plus singulières qui se puissent voir : située sur un rocher, devant de hautes montagnes qui s'élèvent au sud-ouest, elle semble sortir d'une ceinture de jardins qui entourent l'escarpement où elle est bâtie, et montent presque sur les flancs de cet escarpement dans tous les endroits où l'existence d'un peu de terre végétale a permis d'établir des vergers. On remarque parmi les arbres qui abondent en cet endroit un assez grand nombre d'orangers. Le plus beau de ces jardins appartient au caïd de l'endroit, qui y possède une maison de campagne où il va passer ses soirées.

file qui pleure, qui supplie et qui souffre.

Le prieur, ému jusqu'aux larmes, se tenait immobile devant la belle demoiselle, qui, à genoux, les mains jointes, suppliait de manière à désarmer le juge le plus sévère, le plus impitoyable.

Cibo s'était caché derrière une colonne et sanglotait.

— Seigneur Cibo, lui dit le prieur d'une voix impérative et presque menaçante, que répondez-vous aux paroles, ou plutôt aux accusations d'Augusta Cinarelli?

— Rien, mon père; elle a dit vrai.

— Pourquoi avez-vous quitté l'Italie?

— Pour entrer dans un monastère et y faire pénitence de mes péchés.

— Et vous, ma fille? ajouta le prieur en se tournant vers Augusta.

— Mon père, je suis venue dans l'espoir d'épouser le seigneur Cibo et de retourner à Gênes avec lui. Mais il est impitoyable...

— J'ai fait vœu de renoncer au monde, répondit Cibo, et aucune puissance humaine ne me détournera d'accomplir mon serment.

— Ton serment! s'écria la noble génoise... Ah! perfide! tu en as tant de serments! N'ai-je pas ta foi? n'avais-tu pas la mienne?

— Femme, retirez-vous, répondit Cibo; retirez-vous, je ne vous connais pas.

A ces dernières paroles, Augusta sentit un frisson qui parcourait tous ses membres; elle voulut répondre, mais la voix expira sur ses lèvres, et elle tomba évanouie.

— Que faire, grand Dieu! s'écria le prieur.

— Rassurez-vous, répondit Cibo; je me charge de faire transporter cette jeune fille à son hôtelier.

En effet, Cibo prit Augusta de ses deux bras nerveux et la porta hors de l'abbaye de Saint-Victor.

Le prieur attendit en vain le noble génois, il ne revint pas, et quelques mois après on apprit que Cibo et Augusta n'étaient plus à Marseille.

— Ils sont retournés en Italie, dit le prieur. Que Dieu les conduise et les protège!

Le prieur se trompait étrangement : le seigneur Cibo avait réellement embrassé la vie monastique, et l'infortunée Augusta était toujours à la recherche de l'infidèle.

IV. LES ÎLES D'OR.

Les îles qui se trouvent sur les côtes du département du Var forment deux groupes principaux : les îles d'Hyères et les îles de Lérins. Les îles d'Hyères sont au nombre de quatre : Porquerolles, Port-Croz, Titan et Bagneau; elles sont situées à environ quatre lieues du rivage.

Porquerolles, la plus grande, est à l'ouest; elle est très boisée. Louis XIV y faisait élever des faisans. Il y a un fort et une garnison.

Port-Croz est la plus élevée et la plus fertile; elle est couverte de lavandes et de fraisières; elle a un petit port et une population d'environ cinquante habitants; elle renferme aussi un fort avec une petite garnison.

Titan et Bagneau sont inhabitées. Dans le siècle dernier, et pendant la

guerre, les Anglais et les corsaires barbaresques venaient quelquefois faire de l'eau à une source qui se trouve dans l'île de Titan.

Les îles que l'on a souvent confondues avec la ville d'Hyères forment, vues du rivage, un groupe qui se dessine bien avec l'horizon. Les Romains les appelaient *Stochades*. Un géographe anglais, Rinkerton, a cru y trouver l'île de Calypso.

François I^{er} érigea ces îles en marquisat en 1531, sous le nom des *Îles d'Or*. Dans le cours du seizième siècle, ce marquisat fut partagé en deux : l'île de Porquerolles resta dans la maison d'Ornans, et les autres furent données à un seigneur allemand, sous la redevance, à chaque nomination de seigneur, de trois faucons portant sonnette d'or et de vermeil aux armes de France, et à condition que ces seigneurs défendraient la rade et les îles d'Hyères contre les incursions des ennemis, ce qui les obligea d'y faire bâtir deux châteaux-forts qui ont servi de noyau aux forteresses qu'on a construites depuis.

Le groupe de Lérins, situé à une lieue de Lannes, se compose de deux îles principales, Sainte-Marguerite et Saint-Honorat ou Lérins.

Sainte-Marguerite est la plus grande, et n'a d'autres habitants que la garnison et quelques familles de pêcheurs. Elle avait été défrichée par les religieux du monastère de Lérins; mais, en 1657, le cardinal de Richelieu en fit prendre possession au nom du roi et l'érigea en gouvernement. Dès lors les bénédictins de Lérins durent se restreindre à leur île. Sainte-Marguerite retomba en friche, et ne présente plus que quelques pins isolés et des plantes aromatiques. Le gouvernement fit élever dans cette île un château-fort qui a été modifié depuis, mais qui existe encore, et qui dut à sa position insulaire l'honneur de renfermer quelquefois des prisonniers de distinction, et notamment le fameux Masque de fer.

Saint-Honorat est sans population et sans port. En 1635, elle était couverte de pins si hauts et si touffus que les marins lui donnaient le nom d'*Aigrette de mer*. En 1769, elle était habitée et cultivée par les bénédictins. En 1789, ils en furent dépossédés, et l'île fut alors vendue comme propriété nationale. Aujourd'hui, elle n'est habitée que par un fermier. On a abattu les beaux pins dont elle était plantée (1).

Vers la fin du treizième siècle, le monastère de Lérins était au faite de sa prospérité; de nombreux religieux de l'ordre de Saint-Benoît y cultivaient les belles-lettres et la poésie provençale. Le seigneur Cibo, qui errait de village en village, fuyant Augusta qu'il croyait toujours envoyée par le démon, entendit parler de ce monastère si célèbre dans la France méridionale; il forma le projet de se faire admettre au nombre des enfants de saint Benoît; il se rendit donc à Antibes, et paya chèrement un pêcheur pour le conduire à Saint-Honorat de Lérins. Le monastère avait alors pour chef un gentilhomme languedocien, nommé Gérard, qui avait fait plusieurs voyages en Palestine. Cibo fut d'abord froidement accueilli.

— Mon frère, lui dit Gérard, avant de faire au monde un éternel adieu,

(1) *Mémoires historiques et statistiques sur les îles de Lérins*, par Lhuillier.

avez-vous bien réfléchi aux devoirs, aux privations que vous imposera la règle de saint Benoît?

— Oui, mon père.

— Pourquoi avez-vous quitté votre père et votre mère?

— Parce que je n'ai vu dans les vaines pompes du monde que des illusions et des fourberies.

— Pourrez-vous vous habituer à une vie austère, à une vie de pénitence, de larmes et de repentir, après avoir passé votre jeunesse dans les joies et les plaisirs?

— La grâce du Seigneur rend l'homme capable d'accomplir les plus grands sacrifices.

— Votre détermination est bien arrêtée?

— Mon père, rien ne pourra m'en détourner.

— Puisqu'il en est ainsi, mon fils, je vous reçois comme novice, et si dans un an vous persistez dans votre sainte résolution, vous prononcerez vos vœux. Quel nom aviez-vous dans le monde?

— On m'appelait Cibo.

— Vous êtes de cette famille de Gênes qui a donné à la ville d'Arles un archevêque dont tous les Provençaux gardent le souvenir?

— Oui, mon père.

— Soyez le bienvenu, mon fils; si, à l'exemple de votre aïeul, vous cultivez les lettres et la poésie, l'ordre de saint Benoît se glorifiera un jour de vous compter au nombre de ses religieux.

Cibo entra donc dans le monastère de Saint-Honorat de Lérins, et y passa une année en qualité de novice.

« Là, comme dit César de Nostre-Dame, tant pour la noblesse de son sang que pour la bonne renommée qu'il s'était acquise depuis sa jeunesse, à cause de son bel et divin esprit, il fut reçu au nombre des religieux. Il poursuivit toujours la lecture des bons livres avec tant d'ardeur, qu'il devint un excellent et docte personnage en poésie, rhétorique, philosophie et autres arts libéraux, tel qu'aucun de son temps ne l'égalait en esprit ni en savoir. Au moyen de quoi il fut prié par les religieux de prendre la charge de la librairie du monastère, qui était bien une des plus renommées de l'Europe; elle avait été enrichie par les comtes de Provence, par les rois de Naples et de Sicile, par plusieurs grands et relevés personnages, amateurs des sciences, d'un grand nombre de beaux volumes, des plus belles et exquises œuvres, en toutes langues, etc., et facultés qu'on pouvait désirer. Mais elle était alors sans ordre, une pièce ici, l'autre là, à raison des incursions auxquelles ce monastère avait été sujet durant les tumultes de la guerre qui avaient duré si long-temps en Provence entre les princes des Baux, Charles de Duras et Raymond de Turenne, qui prétendaient à la comté comme vrais princes et légitimes possesseurs. (1) »

Le supérieur du monastère, émerveillé du zèle et surtout de la science du nouveau religieux, le prit en grande amitié, et il passait avec lui la plus grande partie du temps que lui laissaient ses nombreuses occupations.

(1) César de Nostre-Dame, *Histoire de Provence*, p. 543.

Le large ravin qui entoure la roche de Taza donne à cette ville l'apparence d'une île. Elle est d'ailleurs entourée d'une triple ceinture de fortifications qui se composent de murailles d'environ un mètre d'épaisseur et de crénelures de trente-trois centimètres de hauteur; des tours carrées les uns à des distances d'environ quatre-vingts mètres, mais tout cela est en fort mauvais état. Vers le nord, on observe les ruines d'une casbah.

Chronique.

Déjazet jouait dimanche dernier au théâtre des Célestins, une pièce intitulée: *Un Scandale*. Dans ce vaudeville, une jeune veuve qui est aimée de son cousin est demandée en mariage par un vieux et riche célibataire nommé Fromageot. Ce dernier fait faire de nouvelles instances auprès d'elle; ce qui l'excite à dire: « M. Fromageot m'épouse... il s'en repentira. » Une jeune dame, placée dans une loge à côté d'un jeune homme son cousin et qui aime Fromageot, croit que les auteurs ont voulu faire allusion à une circonstance de sa vie et s'écrie: « Ah! je n'ai pas dit ça. » Un spectateur placé aux secondes avance la tête pour regarder en bas, et dit de sa grosse voix:

— Qu'est-ce que c'est ?
— C'est une dame qui se trouve mal, répond le cousin (Poirier).
— Dans la loge à côté de M^{me} Fromageot (Déjazet).
— Un médecin ! un médecin ! s'écrie le spectateur des secondes (Poirier).

Les cris, M. le commissaire de police, qui croit avoir affaire à de vrais interrupteurs, se ceint de son écharpe et dit à ses agents: « Arrêtez cet homme qui trouble le spectacle !... » A cette bévue, un éclat de rire homérique part dans la salle, et est à grand-peine que les acteurs, suffoqués de rire, peuvent continuer leurs rôles. Quant à M. le commissaire de police, il expie dans la tristesse l'honneur d'avoir été, à son insu, le héros de la comédie.

La société industrielle et agricole de Saint-Etienne annonce l'exposition de fleurs et de fruits pour les dimanche 20, lundi 21 et mardi 22 septembre de cette année, dans la grande galerie de l'hôtel-de-Ville. Elle se composera comme il suit :

1^{re} catégorie. — Plantes de serre. — Le nombre des plantes à exposer est illimité.

2^{de} catégorie. — Dahlias coupés. — Les plantes à soumettre au jury ne devront pas excéder le nombre de 50. Celles exposées ne dépasseront pas 80.

3^{de} catégorie. — Roses, verveines, plantes de pleine terre, en pots. — Les roses devront être au nombre de 20 au moins pour être admises à concourir.

4^{de} catégorie. — Fruits. — Nombre indéterminé.

Sur le rapport d'un jury spécial, des médailles seront décernées au nom de la société.

Elles formeront deux séries, dont l'une sera exclusivement réservée aux amateurs ou à leurs jardiniers.

1^{re} catégorie. — Plantes de serre. — Horticulteurs fleuristes : une médaille en vermeil et deux en bronze. — Amateurs : une médaille en argent et deux en bronze.

2^{de} catégorie. — Dahlias. — Horticulteurs fleuristes : une médaille en argent et deux en bronze. — Amateurs : deux médailles en argent et deux en bronze.

3^{de} catégorie. — Roses, etc. — Horticulteurs fleuristes : une médaille en argent et deux en bronze. — Amateurs : une médaille en argent et deux en bronze.

4^{de} catégorie. — Fruits. — Horticulteurs fleuristes : deux médailles en argent et quatre en bronze. — Amateurs : une médaille en argent et deux en bronze.

Le jury décernera en outre autant de mentions honorables qu'il paraîtra convenable.

Si, en dehors des catégories ci-dessus indiquées, le jury trouve des objets qui lui paraissent mériter les encouragements de la société, soit sous le rapport de l'agrément, soit sous celui de leur utilité, il est autorisé à en faire l'objet d'une récompense spéciale.

Il pourra également accorder des médailles d'argent ou de bronze aux fabricants d'instruments aratoires dont les produits exposés se recommanderaient par leur bonne exécution et la modération de leur prix.

La société se réserve en outre de les recommander à tous les propriétaires et cultivateurs de l'arrondissement.

Conditions générales.

Les personnes qui se proposent d'exposer devront, avant le 15 septembre, en donner avis franco au secrétaire de la société, en indiquant approximativement le nombre de plantes pour chaque catégorie.

— Mon fils, lui disait-il souvent, si le bon Dieu vous fait la grâce de vivre long-temps, vous remettrez en lumière les plus beaux faits de notre histoire de Provence.

— Je consacrerai à ce noble travail et mes jours et mes nuits.

— Dieu vous en récompensera, mon fils, et la postérité répètera votre nom avec respect et admiration. En attendant, mon fils, vivez tranquille et heureux.

— Heureux ! répondit le jeune moine à voix basse. Il n'est pas de bonheur possible pour moi sur cette terre.

Et, pour se consoler, il rentrait dans la salle où étaient entassés les manuscrits.

Le moine des îles d'Or, dit César de Nostre-Dame, fit si bien par ses longues heures de labeur, au moyen de son beau et solide jugement, il parvint à réunir un peu de temps, par la vente de son ouvrage, à acheter la bibliothèque, séparant les volumes selon les sciences et les disciplines qu'ils traitaient, avec une exacte distinction des auteurs.

Il éprouva beaucoup de peine et de fatigue, parce que, se sentant qu'un savant religieux du monastère de la noble famille de Provence, par le commandement d'Alphonse V, roi d'Aragon, avait fait plusieurs livres avaient été arrachés de ce grand manuscrit, et qu'on avait attaché à leurs sièges et chaînons certains étiquettes de marque et de nulle doctrine. Parmi ces livres, il en avait un qui y trouvait aussi toutes les œuvres des poètes provençaux, de France et d'Italie, avec leurs alliances et armoiries.

Il y avait aussi toutes les œuvres des poètes provençaux, de France et d'Italie, avec leurs alliances et armoiries.

Il y avait aussi toutes les œuvres des poètes provençaux, de France et d'Italie, avec leurs alliances et armoiries.

Il y avait aussi toutes les œuvres des poètes provençaux, de France et d'Italie, avec leurs alliances et armoiries.

Il y avait aussi toutes les œuvres des poètes provençaux, de France et d'Italie, avec leurs alliances et armoiries.

Il y avait aussi toutes les œuvres des poètes provençaux, de France et d'Italie, avec leurs alliances et armoiries.

Il y avait aussi toutes les œuvres des poètes provençaux, de France et d'Italie, avec leurs alliances et armoiries.

Il y avait aussi toutes les œuvres des poètes provençaux, de France et d'Italie, avec leurs alliances et armoiries.

Il y avait aussi toutes les œuvres des poètes provençaux, de France et d'Italie, avec leurs alliances et armoiries.

Il y avait aussi toutes les œuvres des poètes provençaux, de France et d'Italie, avec leurs alliances et armoiries.

Il y avait aussi toutes les œuvres des poètes provençaux, de France et d'Italie, avec leurs alliances et armoiries.

Il y avait aussi toutes les œuvres des poètes provençaux, de France et d'Italie, avec leurs alliances et armoiries.

Il y avait aussi toutes les œuvres des poètes provençaux, de France et d'Italie, avec leurs alliances et armoiries.

Il y avait aussi toutes les œuvres des poètes provençaux, de France et d'Italie, avec leurs alliances et armoiries.

Il y avait aussi toutes les œuvres des poètes provençaux, de France et d'Italie, avec leurs alliances et armoiries.

Il y avait aussi toutes les œuvres des poètes provençaux, de France et d'Italie, avec leurs alliances et armoiries.

Il y avait aussi toutes les œuvres des poètes provençaux, de France et d'Italie, avec leurs alliances et armoiries.

Il y avait aussi toutes les œuvres des poètes provençaux, de France et d'Italie, avec leurs alliances et armoiries.

Il y avait aussi toutes les œuvres des poètes provençaux, de France et d'Italie, avec leurs alliances et armoiries.

Il y avait aussi toutes les œuvres des poètes provençaux, de France et d'Italie, avec leurs alliances et armoiries.

Il y avait aussi toutes les œuvres des poètes provençaux, de France et d'Italie, avec leurs alliances et armoiries.

Il y avait aussi toutes les œuvres des poètes provençaux, de France et d'Italie, avec leurs alliances et armoiries.

Il y avait aussi toutes les œuvres des poètes provençaux, de France et d'Italie, avec leurs alliances et armoiries.

Il y avait aussi toutes les œuvres des poètes provençaux, de France et d'Italie, avec leurs alliances et armoiries.

Il y avait aussi toutes les œuvres des poètes provençaux, de France et d'Italie, avec leurs alliances et armoiries.

Il y avait aussi toutes les œuvres des poètes provençaux, de France et d'Italie, avec leurs alliances et armoiries.

Il y avait aussi toutes les œuvres des poètes provençaux, de France et d'Italie, avec leurs alliances et armoiries.

Il y avait aussi toutes les œuvres des poètes provençaux, de France et d'Italie, avec leurs alliances et armoiries.

Il y avait aussi toutes les œuvres des poètes provençaux, de France et d'Italie, avec leurs alliances et armoiries.

Il y avait aussi toutes les œuvres des poètes provençaux, de France et d'Italie, avec leurs alliances et armoiries.

Il y avait aussi toutes les œuvres des poètes provençaux, de France et d'Italie, avec leurs alliances et armoiries.

Pour faciliter les opérations du jury, les plantes soumises au concours devront être placées en dehors et réunies par espèces. Chaque d'elles devra, en outre, porter une étiquette indiquant son nom en caractères lisibles.

Les plantes en pots seront apportées, au plus tard, la veille au soir avant six heures. Les plantes coupées seront apportées le jour de l'ouverture, le matin avant huit heures.

Ce jour, à neuf heures très précises, les portes seront fermées, et aucune plante ne sera plus admise au concours. Le jury commencera immédiatement ses opérations.

A partir du troisième jour, à quatre heures du soir, et le lendemain pendant toute la journée, les plantes pourront être levées.

La distribution des médailles aura lieu le mardi 22, en séance publique, à trois heures précises.

NOTA. — Comme dans les précédentes, la société fait un appel à tous les horticulteurs et amateurs du département. Elle regrette que l'exiguïté du local ne lui permette pas de convier à cette solennité toutes les personnes qui, dans les départements voisins, s'occupent de la culture des plantes d'agrément et de fruits.

Toute lettre, toute demande de renseignements devra être adressée franco au secrétaire de la société, qui s'empressera d'y répondre.

— Par un arrêté du préfet de la Loire, une enquête est ouverte sur l'avant-projet d'établissement d'un chemin de fer de Moulins à Lyon par Roanne. En conséquence, les pièces de cet avant-projet resteront déposées pendant un mois, à partir du 7 du courant jusqu'au 8 octobre prochain, au secrétariat de la préfecture de la Loire, à Montbrison, où le public pourra en prendre connaissance. Un registre sera ouvert, pendant le même temps et au même lieu, pour recevoir les observations auxquelles pourra donner lieu l'entreprise projetée. Un semblable registre sera ouvert également, pendant le même délai, à la sous-préfecture de l'arrondissement de Roanne. Ces registres seront clos et arrêtés le 8 octobre.

Il est formé une commission d'enquête qui se réunira à Montbrison, à l'hôtel de la préfecture, le 12 octobre prochain à midi, à l'effet d'examiner les déclarations consignées aux registres de l'enquête et de donner son avis. Sont nommés membres de cette commission :

M. d'Assier, maire de Feurs, membre du conseil-général, président ;

M. Fénéon, ingénieur des mines, professeur à l'école des mines de Saint-Etienne ;

M. le baron d'Ailly, propriétaire à Roanne ;

M. Premier, négociant à Roanne ;

M. Angles, propriétaire à Roanne ;

M. Chatelus, ingénieur des mines à Saint-Etienne ;

M. Royet, propriétaire à Saint-Etienne ;

M. Lachèze, propriétaire, président du tribunal civil de Montbrison, membre du conseil-général, député ;

M. Raab, verrier à Rive-de-Gier.

— Un incendie considérable, qui a éclaté à Injoux, canton de Châtillon-de-Michaille, dans la nuit du 2 au 3 septembre, a entièrement détruit sept maisons appartenant à des cultivateurs, dont cinq sont des pères de famille peu aisés. On a pu sauver quelques parties de mobilier, mais toutes les récoltes en fourrages et en denrées ont été la proie des flammes. On évalue la perte à plus de 25,000 fr. Il n'a pas fallu quatre heures pour accomplir ce désastre, qui a donné occasion aux populations environnantes, et surtout aux pompiers de Châtillon-de-Michaille, de faire preuve de dévouement et de courage. M. le procureur du roi de Nantua, qui s'est trouvé par hasard sur les lieux, et M. le curé d'Injoux, ont contribué utilement à organiser les secours.

— Le hameau de Logras, commune de Peron, a essuyé aussi un sinistre dimanche dernier, dans l'après-midi. Un bâtiment appartenant à divers particuliers a été brûlé, ainsi que les récoltes enfermées dans les greniers. La perte est évaluée à 3,000 fr. Rien n'était assuré. On croit que le feu s'est communiqué au fenil par les fissures d'une cheminée en mauvais état qui le traverse. Grâce au concours des habitants et à l'empressement des pompiers de Saint-Jean-de-Gonville et de Collonges, l'incendie a été concentré dans son foyer et les maisons voisines ont été préservées. On cite aussi pour leur zèle dans cette triste circonstance M. le maire de Peron et les géomètres employés au cadastre dans le canton de Collonges.

Spectacles du 10 septembre.

GRAND-THÉÂTRE. — Les Héritiers, comédie. — Les Enfants d'Edouard, tragédie, jouée par M. Ligier. — Le Dieu et la Bayadère, opéra-ballet-pantomime.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — M^{lle} Déjazet. — La Gardeuse de Din-dons, vaudeville. — L'Etourneau, vaudeville.

Nouvelles diverses.

On écrit de Foix (Ariège), le 31 août :

« Dans la nuit du 29 au 30, le courrier qui fait le service des dépêches de Toulouse à Foix a été arrêté par des malfaiteurs. Il achevait de gravir une légère montée sur le pont de Viviers, déjà tristement célèbre par un assassinat commis l'an dernier sur la personne d'un voiturier, lorsque trois hommes se sont précipités à la tête du cheval et l'ont arrêté. Cela fait, deux d'entre eux se sont détachés; l'un est monté sur la caisse des dépêches placée derrière la voiture, et le second s'est dirigé vers le conducteur, qui se disposait à se défendre. Après une rixe, il est parvenu à monter, et il a profité d'un moment de répit pour lui dire : « Nous ne voulons pas vous faire de mal; donnez-nous uniquement les dépêches de Foix, afin d'avoir la correspondance de M. Méric, négociant de Toulouse, et nous vous laisserons continuer votre route. »

Malgré ces paroles, le jeune conducteur, car il n'a seulement vingt ans, a réuni ses forces pour défendre ce qui lui était confié. Dans la lutte qui s'en est suivie avec le malfaiteur, ils sont tombés du cabriolet, et aussitôt le courrier s'est cramponné de la main gauche au brancard de la voiture, et s'est servi de la main droite, avec laquelle il tenait son fouet, pour se défendre de son agresseur. Celui-ci, qui se voyait blessé, a levé un gros bâton pour en asséner un coup sur le conducteur, qui, par un soubresaut, l'a évité. Le bâton est alors tombé sur le cheval, qui, se sentant frappé, a bondi, et, prenant le galop, a dépassé Auterive et Saverdun, et est venu s'arrêter à Pamiers, devant l'hôtel du directeur de la poste.

Au moment où le cheval est parti, celui qui était allé à la caisse des dépêches, et qui était parvenu à l'ouvrir, essayait avec un couteau de déchirer le sac qui les contenait; le contre-coup de la voiture l'a jeté sur la route. Celui qui tenait le cheval a été renversé, et la roue de la malle poste lui est passée sur le corps. Aussitôt après le départ de la voiture, les malfaiteurs ont abandonné le conducteur et ont emporté leur camarade blessé. Le courrier est arrivé au bureau de la poste long-temps après les dépêches qu'on avait déjà expédiées à Foix, afin qu'elles n'éprouvassent aucun retard. Au reste, rien n'a été enlevé.

La justice a été immédiatement informée, et la gendarmerie s'est transportée sur les lieux; mais on n'a encore rien découvert, quoiqu'on soit sur les traces du blessé. Quant au courrier, il n'a eu

pour toutes blessures que quelques contusions au visage, ce qui ne l'a pas empêché de repartir hier soir pour Toulouse. La gendarmerie devait l'escorter dans sa route. »

— On lit dans le *Propagateur de l'Aube* les détails d'un épouvantable incendie. Le sinistre a éclaté entre midi et une heure à Rilly-Sainte-Cyrie. On porte à quatre-vingts le nombre des bâtiments réduits en cendres. Un homme et deux femmes auraient péri dans les flammes.

On assure qu'un individu rencontré s'enfuyant en sens opposé du foyer a été arrêté, et que jusqu'ici il a refusé opiniâtement de répondre aux interpellations qui lui ont été adressées.

— Il n'est arrivé en Angleterre, cette année, que quatre bâtiments revenant de la pêche de la baleine dans le Sud; ils n'ont pas apporté mille tonnes d'huile entre eux quatre. C'est une perte de 500,000 f. pour les armateurs qui paraissent vouloir renoncer à ce commerce. Tant pour les besoins des manufacturiers que pour ceux de la consommation, l'Angleterre devra s'adresser désormais aux Etats-Unis pour les huiles de baleine.

— Un ouvrier est mort il y a quelques jours à Honfleur, victime d'un accident affreux. Il était employé au fourneau à chaux de M. Bouillet, et se trouvait chargé de défourner la chaux nouvellement cuite et encore brûlante. S'étant avancé pour faire écrouler la voûte, qui s'enfonça subitement, il s'est trouvé englouti sous les décombres, malgré les efforts de ses compagnons, témoins de cet événement. Ce malheureux est mort après un quart d'heure de cris plaintifs, qui arrachaient des larmes à ceux qui les entendaient et ne pouvaient y porter remède. Quand on est parvenu à retirer le cadavre, il était presque entièrement brûlé.

— On parle beaucoup dans les mers du Sud d'une mine d'argent qu'un horloger appelé Teare vient tout récemment de découvrir dans la Colombie, à Corocoro. On dit qu'elle contient une telle quantité de métal que très probablement elle surpassera en richesse les célèbres mines du Potosé.

— Plusieurs journaux ont annoncé que Béranger était gravement malade. Cette nouvelle n'avait aucun fondement. L'illustre poète est allé à Saint-Germain pour assister aux obsèques de M. de Jouy.

— M. de Jouy (Victor-Joseph-Etienne), dont nous avons annoncé la mort, était né en 1769, au petit village de Jouy, vallée de Bièvre (Seine-et-Oise). Il avait par conséquent 77 ans.

Sa jeunesse fut militaire et aventureuse. Il fut nommé sous-lieutenant à 13 ans, et accompagna en cette qualité à la Guadeloupe le baron Besner, nommé gouverneur de cette île. Nous le retrouvons capitaine d'infanterie dans les Indes, à Chandernagor. Il a fait les premières campagnes de la Révolution, d'abord en qualité d'aide-camp du général O'Moran; après la prise de Fumes, il fut nommé adjudant-général. Condamné à mort sous la Terreur, il s'exila et ne revint en France qu'après le 9 thermidor. Il fut alors nommé chef d'état-major des troupes de Paris, aux ordres du général Menou. En 1799, à 30 ans, il était commandant de Lille.

Là se termine sa carrière militaire.

En 1800, il suivit à Bruxelles M. de Pontécoulant, nommé préfet de la Dyle. Ce fut vers cette époque que s'ouvrit la deuxième époque de sa vie, l'époque littéraire.

M. de Jouy est auteur de nombreux ouvrages.

On lui doit le libretto de la *Vestale*, qui lui valut le prix décennal créé par l'empereur; ceux de *Fernand Cortez*, des *Amazones*, des *Abencerrages*, des *Bayadères*; les tragédies de *Tippo-Saïb*, de *Bélisaire*, de *Sylla*, de *l'Empereur Julien*; plusieurs vaudevilles et opéras-comiques.

Il est auteur aussi de l'*Ermite*, qui n'a pas moins de onze volumes; il travailla au *Spectateur*, à l'ancienne *Gazette de France*, à la *Minerve*, au *Courrier Français*, au *Journal des Arts*, à la *Biographie des Contemporains*, avec Jay et Arnault, au *Miroir des Spectacles*, etc. On a de lui un ouvrage intitulé: *Morale appliquée à la politique*.

M. de Jouy entra à l'Académie française en 1814, et le 23^e fauteuil lui échut. Ce fauteuil fut occupé, depuis la fondation de l'illustre compagnie, par :

Racan, avant 1634; Cureau de la Chambre, en 1670; La Bruyère, en 1693; l'abbé Fleury, en 1696; J. Adam, en 1726; Seguy, en 1736; Rohan de Guéméné, en 1761; Devaisnes, en 1803; et Parny, en 1803.

— Le choléra sévit dans l'Inde; le port de Karachi dans le Scinde a surtout souffert. Selon les rapports officiels, en moins de quinze jours, du 13 au 23 juin, la moitié d'une population de 15,000 âmes aurait été emportée par le fléau, et, sur une garnison de 6,000 combattants, 1,490, dont 895 Européens et 595 cipaves, ont actuellement péri. C'est un vent violent qui a apporté le fléau. Les troupes étaient à l'église; quand elles en revinrent, plusieurs hommes tombèrent dans les rangs, et le même jour avant minuit, déjà 9 Européens, soldats du 86^e, étaient morts. Le lendemain on en enterra 50. La contagion gagna rapidement la ville; on voyait dans les rues et sur le seuil des maisons un millier de cadavres de tout âge, de tout sexe et de toutes couleurs. Les jours suivants jusqu'au 22, on ne comptait plus; il n'était plus question d'ensevelir les morts, de larges fosses étaient creusées à la hâte, et soldats, cipaves, Européens et indigènes, maîtres et serviteurs étaient entassés pêle-mêle, sans bière, sans linceul, dans leurs lits ou sur leur litière, jusqu'à quelques poutres du sol; puis un peu de terre recouvrait le tout.

Du 23 au 28, la maladie a perdu de son intensité. Le 29, on ne comptait plus que deux victimes, dont un officier du 12^e régiment d'infanterie indigène.

— Il existe dans le fort de Santiago (Chili) un canon énorme qui chaque jour est chargé et qui prend feu par une trainée de poudre enflammée au moyen d'une lentille quand le soleil arrive au-dessus du méridien. On était dans l'usage de ne charger le canon qu'à onze heures et demie; le 22 avril dernier, au moment où les soldats s'occupaient de ce soin comme à l'ordinaire, l'un d'eux ayant remué la lentille, la trainée prit feu et le canon partit, tuant ou blessant ce qui se trouvait près de lui. Une enquête a eu lieu, et il en est résulté que le seul homme à blâmer était celui qui avait remué le verre. Ce malheureux, qui a été grièvement blessé, sera envoyé aux galères s'il recouvre la santé.

— Le *Courrier de la Gironde* contient l'anecdote suivante :

« Il y a trois ou quatre ans, M. Marsaud reçut de Java une panthère noire, dont il fit don au Jardin-des-Plantes de Paris. Lorsque M. Marsaud voulut faire débarquer cet incommode passager, afin de l'expédier au plus vite à sa destination, la douane réclama le droit d'entrée. Mais le tarif qui n'a pas songé à tout, à ce qu'il paraît, restait muet touchant les panthères. Dans cette grave occurrence, M. le directeur de la douane réfléchit, et décida qu'on appliquerait le tarif des pelletteries. M. Marsaud fit observer que sa panthère pourrait bien plus tard tomber dans cette catégorie, mais que dans le moment actuel le cas n'était pas applicable. Grand embarras de M. le directeur des douanes, qui, ne voulant pas perdre son droit, fit peser la panthère et lui appliqua le tarif du gibier étranger. Salomon n'aurait pas mieux fait.

(La suite à un prochain numéro.)

« Ceux qui visitent les animaux carnassiers du Jardin-des-Plantes ont pu voir dans la troisième cage de la galerie intérieure cette belle et magnifique panthère, objet de si graves méditations. Ils sont bien loin de soupçonner qu'ils ont là, sous les yeux, une pièce de gibier. Il est vrai qu'ils n'ont pas étudié l'histoire naturelle dans les interprétations du tarif des douanes de M. le directeur de Bordeaux. »

— M. Bethmont est arrivé jeudi à la Rochelle. On sait qu'il se présente aux suffrages des électeurs de cette ville, qui ont à nommer un nouveau député, par suite de l'option de M. Paillet pour Château-Thierry.

— On lit dans le Journal de la Somme :

« Par décision du directeur général des postes à Paris, du 26 août dernier, et par suite d'un rapport fait par M. Giron, inspecteur de la poste à Amiens, un facteur accusé d'avoir détourné quinze numéros du Journal de la Somme du 22 juillet dernier, adressés aux électeurs de Rosières, vient d'être définitivement destitué. »

« Maintenant que l'administration des postes a fait son devoir, c'est au ministère public à faire le sien en punissant l'instigateur du délit. »

Nouvelles Etrangères.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE, le 26 août. — Dimanche matin, M. l'amiral Turpin s'est rendu chez S. Exc. le ministre des affaires étrangères pour lui faire sa visite d'adieu. S. Exc. Reschid-Pacha a remis à cet officier-général, de la part de S. M. I., une riche décoration du *Nishan-Iftihar* en brillants.

Le même jour, vers quatre heures et demie, la frégate à vapeur le *Cassini* a levé l'ancre de Therapia, et est allée se placer en face du palais de l'ambassade de France, où l'amiral Turpin faisait ses adieux à S. Exc. l'ambassadeur baron de Bourqueney, à M^{me} l'ambassadrice, ainsi qu'à quelques personnes de la mission. Quelques instants après, l'amiral s'est rendu à bord du *Cassini*, qui a dirigé sa marche vers la mer de Marmara. A ce moment, la musique de la frégate a joué l'air de la *Parisienne*, tandis que l'équipage, partie sur les vergues et partie rangé en ligne à tribord, faisait entendre les plus bruyantes acclamations. L'amiral et son état-major, placés sur le banc de quart du commandant, faisaient de la main de nouveaux adieux aux personnes de l'ambassade, qui répondaient par les mêmes démonstrations de cordialité. On eût dit une séparation de famille. L'amiral a pu se convaincre que la courtoisie française conserve à Constantinople son cachet national, et que l'hospitalité turque, qui a quelque chose de religieux, n'a rien perdu de son ancienne réputation d'excessive bienveillance.

L'amiral est allé rallier à Ténédos la division de son escadre, qui se compose du vaisseau le *Trilon*, du brick le *Cerf*, de la frégate à vapeur le *Cassini*. De Ténédos l'amiral doit se rendre à Smyrne, où il s'arrêtera une dizaine de jours, et de là, pense-t-on, au Pirée.

— La semaine passée, à la suite d'un orage du nord, une assez grande quantité de sauterelles se sont abattues sur Constantinople et sur les lieux environnants. La saison est heureusement trop avancée pour qu'elles aient pu causer de grands dommages ; mais il est à craindre qu'elles n'aient, en passant, déposé leurs œufs. Comme elles ont fait, cette année, d'assez grands ravages à Odessa et dans d'autres parties de la Russie méridionale, il est probable que c'est de là qu'elles nous sont arrivées.

SUISSE.

VALAIS. — Le tribunal central poursuit sans relâche ses vexations. A Saint-Maurice, où il a siégé dernièrement, chaque jour il traînait des concitoyens à sa barre. Plusieurs témoins qui ne déposaient pas comme l'entendait la justice furent arrêtés. Après avoir cherché à les effrayer, on les traitait comme des coupables et on les conduisait en prison. Puis, pour assurer l'effet de ces violences, le tribunal décidait en principe qu'il ne peut être accordé de con-

frontation entre les témoins et l'accusé en matière politique.

Pendant leur séjour à Saint-Maurice, des membres du tribunal sont allés faire visite à MM. Barman et Abbet, établis sur le canton de Vaud près de la frontière du Valais. Le premier a été condamné à vingt ans, le second à quinze ans de prison, à une bonne partie des frais de la guerre, etc. Ces messieurs jugèrent à propos de faire bon accueil à leurs juges, qui paraissaient devant eux comme des coupables cherchant à s'excuser et rejetant sur d'autres la responsabilité de l'inquisition valaisane.

L'empressement des membres de ce tribunal à remplir leur devoir est si grand que l'un d'eux, officier du contingent, étant appelé dernièrement à l'école militaire, ne crut pas devoir renoncer à son traitement de juge pour recevoir la solde militaire. On dut l'arracher de force à la chaise curule pour lui endosser l'uniforme. Etant aux arrêts forcés pour cet acte d'indiscipline, le tribunal venait siéger chez le prisonnier.

Mais bientôt le commandant de l'école, qui, quoique jugé comme l'autre, ne pouvait manger à deux crèches, défendit les réunions chez son collègue. A la suite de cette défense, le tribunal prit le parti de se réunir dans les appartements d'un chanoine, voisins de ceux où logeait le juge, et celui-ci trouvait le moyen d'échapper la consigne en passant d'un appartement à l'autre par des voies de communication intérieure, et tout allait pour le mieux, instruction militaire et procédures politiques.

Sion. — Quels que soient les efforts de nos conseillers d'état pour attirer les bonnes grâces des révérends jésuites, un seul d'entre eux y a réussi, M. Guillaume de Kalbermatten. Celui-ci s'est donné corps et âme à la société de Jésus, et promet de pourfendre tout ce qui porte une teinte de libéralisme. Quant à ses collègues, ils font mine d'avoir un reste de pudeur libérale ; ils veulent bien trahir la cause du progrès, mais ils voudraient garder quelques dehors et ne pas donner aveuglément dans le casse-cou politique où on veut les placer.

A la représentation qui a eu lieu à la fin de l'année scolaire, les jésuites ont fait persiffler par leurs élèves les quatre membres du conseil d'état qui ne sont pas suffisamment souples. Deux étaient présents et voulurent se retirer ; mais un peu de réflexion leur fit faire bonne mine à mauvais jeu.

ESPAGNE.

On lit dans l'*Emancipation* :

« Les journaux de Madrid du 4 annoncent que l'infant don François d'Assises a déjà reçu les félicitations du corps diplomatique et des autorités. »

« Le mariage, pour lequel on ne craint pas le veto des cortès, sera célébré le 10 du mois prochain. La reine aura ce jour-là seize ans accomplis. Son futur est dans sa vingt-cinquième année. »

« Il paraît que le mariage du duc de Montpensier avec l'infante devient aussi impopulaire dans toutes les classes que celui de Trapani. On espère cependant pouvoir le célébrer le même jour que celui de la reine. L'infante aura quatorze ans huit mois révolus et 25 millions de francs de dot. »

« On annonce que, pour compléter la fête, don Francisco doit se remarier avec la sœur de M. Munoz. Déjà on prépare l'appartement que ce prince occupait autrefois au palais, et l'on parle de lui rendre le grade de capitaine-général qu'il avait sous Ferdinand VII. Le duc de Cadix sera investi du même grade. »

« Narvaez serait incessamment attendu pour reprendre le pouvoir. »

« L'*Eco*, qui a été saisi plusieurs fois de suite, demandait, dans un des numéros qui ne sont pas arrivés à la connaissance du public, qu'à l'occasion du mariage, il fût publié une amnistie générale, comprenant depuis Espartero jusqu'au dernier émigré de Galice. Ce n'est pas là, sans doute, le motif de la saisie. »

PORTUGAL.

D'après les nouvelles de Lisbonne, le comte das Antas était

parti, le 26 août, de cette ville pour Porto, allant prendre le commandement de la troisième division militaire et organiser les corps qui doivent agir contre les bandes miguelistes de Traos-Montes. Le comte de Bomfin le remplace dans le commandement de la 1^{re} division.

Des lettres que nous avons reçues des frontières de Portugal nous annoncent que des factieux se nommant guerrilhos ont levé l'étendard de la révolte aux environs de Braga, et ont proclamé dona Maria reine absolue. Quelques troupes parties de Braga ont mis en fuite les rebelles ; mais ceux-ci sont revenus à la charge, et ont forcé les troupes de se retirer jusqu'à Chaves et de s'y enfermer. Bien qu'on ne fixe pas le nombre des rebelles, ce fait indiquait qu'il est assez élevé.

Suivant les mêmes lettres, la province de Traos-Montes continue à manifester des dispositions hostiles au gouvernement.

Bulletin de la Bourse de Paris du 8 septembre 1846.

Avant l'ouverture, on a fait 84 50, et le 3 0/0 a ouvert au parquet à ce prix. Il a fléchi immédiatement après l'ouverture, et il est tombé en assez peu de temps à 84 35 ; il est ensuite remonté à 84 45, et il a fermé au parquet à 84 40. Dans la coulée, il est resté à 84 42 1/2.

Les affaires ont été moyennes. Les chemins de fer ont encore été bien tenus ; cependant, vers la fin de la bourse, ils étaient, par suite de réalisations de bénéfices, plus faibles qu'au début.

Trois pour cent.....	84 30	Versailles (rive droite).....	440 »
Quatre pour cent.....	» »	— (rive gauche).....	300 »
Quatre et demi pour cent.....	111 75	Paris à Orléans.....	1285 75
Cinq pour cent.....	119 35	Paris à Rouen.....	982 30
Emprunt de 1844.....	» »	Rouen au Havre.....	732 50
Trois pour cent belge.....	» »	Avignon à Marseille.....	948 75
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	» »	Strasbourg à Bâle.....	225 »
Cinq pour cent belge.....	105 1/4	Orléans à Vierzon.....	» »
Cinq pour cent napoléon.....	» »	Orléans à Bordeaux.....	585 75
Récépissés Rothschild.....	101 75	Amiens à Boulogne.....	495 »
Cinq pour cent romain.....	102 1/2	Monte-Carlo à Troyes.....	565 »
Trois pour cent espagnol.....	» »	Chemin du Nord.....	738 75
Banque de France.....	3505 »	Dieppe et Fécamp.....	507 50
Comptoir d'Escompte.....	1197 50	Paris à Strasbourg.....	517 50
Banque belge.....	910 »	Tours à Nantes.....	517 50
Caisse d'Escompte.....	1215 »	Paris à Lyon.....	535 »
Obligations de Paris.....	1392 50	Lyon à Avignon.....	491 25
CHEMINS DE FER.....	» »	Bordeaux à Cette.....	475 75
Saint-Germain.....	» »	Bordeaux à la Teste.....	» »

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 10 septembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	» »	» »	950	946 25	946 25	946 25
prime d. 10.	» »	» »	951 25	951 25	960	960
Paris à Orléans.	» »	» »	» »	» »	1286 25	1286 25
prime d. 10.	» »	» »	» »	» »	1292 50	1292 50
Paris à Rouen.	» »	» »	» »	» »	975	975
prime d. 10.	» »	» »	» »	» »	980	980
Orléans à Vierzon.	» »	» »	» »	» »	641 25	642 50
prime d. 10.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Bordeaux à Orléans	» »	» »	» »	» »	» »	» »
prime d. 10.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Strasbourg à Paris.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
prime d. 10.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Tours à Nantes.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
prime d. 10.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Chemin du Nord.	» »	» »	752 50	753 75	752 50	752 50
prime d. 10.	» »	» »	» »	» »	740	758 75
Paris à Lyon.	» »	» »	» »	» »	553 75	553 75
prime d. 10.	» »	» »	555	» »	557 50	558 75

Le gérant responsable, B. MURAT.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA FOUILLELLERIE, 19.

Etude de M^{re} Olivier, notaire à Lyon, rue Palais-Grillet, n. 2.

A placer dans Lyon, par première hypothèque, sur valeurs triples du capital fourni, au taux de 4 1/2 pour cent l'an, capitaux de fr. 50,000 et au-dessus ; à 5 p. 0/0, petits et grands capitaux.

S'adresser à M^{re} Olivier, notaire, chargé de la vente de nombreux immeubles urbains et ruraux à des prix avantageux. (3758)

AVIS Il a été perdu, dimanche 6 septembre, un chien courant basset, jambe droite, long de corps, poil noir, les quatre bouts des pattes, la pointe de la queue et le poitrail blancs.

Il y aura bonne récompense pour celui qui le ramènera chez M. Mellet, boulanger, Grande Rue, n. 7, à la Croix-Rousse. (950)

A VENDRE tout de suite, pour cessation de commerce, un fonds de lingerie bien achalandé, et situé sur une des places les plus fréquentées de Lyon. (1512)

S'adresser rue du Commerce, 9, chez l'épicier.

USINE A CÉDER, d'une exploitation facile.

Son utilité et sa proximité la rendent nécessaire au commerce de Lyon, et garantissent les bénéfices. — S'adresser franco à M. Verset, rue Bât-d'Argent, 12. (951)

A VENDRE avec facilités pour les paiements, UN BEAU MAGASIN DE CHAPELLERIE, ayant une belle clientèle, situé rue de la Marine, à Alger.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Guibaud, place aux OEufs, à Marseille. (952)

A REMETTRE, HOTEL DU NORD, A BESANCON.

Le propriétaire fait savoir que, pour cause de départ, il remettra ledit hôtel avec le mobilier, et donnera toutes facilités pour le paiement. (1508)

AVIS Le sieur Jean KULENKAMP, marchand de chevaux, arrivera à l'hôtel de Provence le 16 septembre avec un grand nombre de chevaux de luxe. (954)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement *gratuit*, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal, (EXTRAIT DE SALSEPAREILLE ET POUDRE DIURÉTIQUE.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts : à Paris, rue du Grand-Châtelier, 7 ; à Toulon, rue Bonnet, 2 ; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec ; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (4246)

DEPURATIF DU SANG.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces, spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les écoulements et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgements des glandes, des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents et invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque, à Lyon.

A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicer, rue Royale, 4. — A Villefranche, chez M. Rozet, confiseur. — A Genève, chez M. Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (4872)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, n° 33.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute écoulement ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon. (4495)

GAZ DE TURIN.

L'administration a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires qu'une assemblée générale aura lieu à Turin le 15 courant, et de les prier de vouloir bien s'y rendre ou s'y faire représenter.

Ceux de MM. les actionnaires qui ont encore des titres au porteur devront les produire pour pouvoir y assister. (1504)

POMMADE DU BARON DUPUYTREN

COMPOSÉE PAR MAILLARD, PHARMACIEN A PARIS.

Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la CHUTE DE LA CHEVELURE, la fait recroître et en prévient la décoloration. — Le pot : 2 fr. 50 c.

Dépôts à Lyon, chez MM. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, et André, pharmacie des Célestins ; à Grenoble, chez M. Col, place Saint-André, 2. (5189—7109)

A VENDRE tout de suite, de gré à gré, D'OMNIBUS.

S'adresser à M^{me} veuve Dumonceau, rue de la Paix, 11, à Vaise. (931)

A VENDRE OU A LOUER pour causes de départ, Un fonds de café bien achalandé, situé à Roanne (Loire).

S'y adresser au bureau du journal l'*Echo de la Loire*. (930)

AVIS. On désire un associé qui puisse disposer de 8 à 10,000 f. pour un commerce facile à diriger, et qui offre 30 pour 100 de bénéfice. (945)

S'adresser rue Belle-Cordière, 22, au concierge.

PROCÉDÉS-RUOLZ.

DÉSIR ET ARQUICHE,

SEULS CONCESSIONNAIRES.

Fabrique et Magasin, rue Tramassac, 22. — Magasin, place des Terreaux, 19.

Couverts de tous genres argentés et en vermeil, imitant parfaitement l'or et l'argent ; candélabres, lustres, réchauds, cafetières, théières, chocolatières, porte-bouteilles, plats ronds et ovales à filets et contours, plateaux unis et damasquinés, etc., etc., et en général tout ce qui concerne le service des maîtres d'hôtel, des cafetiers et des restaurateurs.

On remet à neuf les bronzes et les vieux plaqués. On expédie pour la France et l'étranger. Bronzes et vases sacrés d'église en modèles très variés. (6300)

SIROP PHLEENTERIQUE

contre LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES URINAIRES, CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

Par M. BOUCHU,

Maître en pharmacie et Docteur-Médecin, Rue Saint-Jean, 43.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, les toux sèches, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements des membres inférieurs, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir se vend 5 f. ; 6 flacons, 15 f. (Affranchir.) (4200)